



Chèque ::

Inscription :

Enreg :

BON DE RÉSERVATION FOIRE AUX MARRONS du 26/10/2025- ATTICHY

Les réservations seront closes le 15 octobre 2025

La réservation sera confirmée uniquement si l'inscription est complète
Chèque à l'ordre du CFA Attichy, photocopie des documents demandés
et enveloppe timbrée à votre adresse

En cas d'oubli votre réservation ne sera pas prise en compte

Document disponible chez les commerçants d'Attichy

A envoyer CFA - 1 rue de la Mairie 60350 ATTICHY
Téléphone : 07.86.49.80.62 ou au 06.22.73.82.73



- Nom Prénom
- Adresse :
- CP : Ville :
- Téléphone fixe ou Portable
- Mail.....
- Date et lieu de naissance :
- **Particulier** : Numéro de la C.I ou Passeport ou Carte de Séjour (Fournir copie)
.....
- Date et lieu de délivrance :
- **Professionnels** : N° du registre du commerce (Fournir Copie):
.....
- Date et Lieu de délivrance :

Articles présentés :

Type de véhicule : ☐ Voiture ☐ Fourgon ☐ Autres

***Remarque :** Si un véhicule est installé à la suite du stand, sa longueur en mètres doit être ajoutée au tarif

Type d'Installation de Stand ☐ Table ☐ Barnum

Tarifs pour les Particuliers

3€ le M (Longueur en M) =

*3€ le M pour le véhicule (Longueur en M) =

Tarifs pour les professionnels non restaurateurs :

6€ le M + 10€.....(Longueur en M) =

*6€ le M pour le véhicule(Longueur en M) =

Montant Total à Payer :

.....€

Tarifs pour les Professionnels de la restauration :

6€ le M + 60€(Longueur en M) =

*6€ le M pour le véhicule (Longueur en M) =

☐ **Engagement :**

Je m'engage à respecter le règlement ci-joint, faute de quoi je pourrai être exclu de l'événement.

Date et signature :



Chèque ::

Inscription :

Enreg :

REGLEMENT

Le Comité des Fêtes d'Attichy organise sa Brocante le dernier dimanche d'octobre de 6H à 18H00.

Elle est ouverte aux amateurs et aux professionnels sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

Un registre d'inscription sera remis en gendarmerie. Il contiendra les noms, prénom et adresse des participants ainsi que les numéros et dates de délivrance des pièces d'identité fournies.

Cette manifestation est déclarée à la Préfecture de Beauvais et placée sous la responsabilité directe du Président du Comité des Fêtes.

L'organisation et la mise en place de la brocante, comme l'attribution des emplacements, relèvent de la seule responsabilité du Comité des Fêtes. Le fait de s'inscrire n'attribue pas un emplacement fixe, la mise en place s'effectue dans l'ordre d'arrivée et de façon aléatoire sur le site (**le premier arrivé ne sera pas obligatoirement en début d'allée**).

L'accès au site est contrôlé, il n'est autorisé que sur présentation d'un reçu délivré lors de l'inscription.

MODALITES D INSCRIPTION

Pour s'inscrire, compléter un bulletin d'inscription et justifier de son identité. Les pièces d'identité produites doivent être en cours de validité. Un laissez-passer est remis lors du jour de cette Foire aux Marrons Brocante, il doit être présenté à l'entrée du site le jour de la manifestation.

Les véhicules (1 par exposant) sont admis sur le site, ils ne doivent en aucun cas déborder de l'emplacement.

Il convient à chaque exposant d'adapter le nombre d'emplacements proportionnellement à ses besoins au moment de l'inscription.

Les participants ne doivent occuper, que les places qui leurs ont été attribuées et s'interdisent de changer sans l'agrément des organisateurs

Aucun métrage supplémentaire ne sera attribué le jour de la Brocante et aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'intempéries ou pour toute autre raison. L'énergie électrique n'est pas fournie. Les engins ou matériels pouvant présenter des risques d'incendie ou d'explosion sont strictement interdits sur le site par arrêté municipal.

RESPONSABILITES

RAPPEL : Chaque exposant est responsable de son emplacement. A son départ, il ne doit pas laisser d'objets de toutes sortes sur le stand.

En cas de dégradation sur les lieux du déballage, la responsabilité de l'exposant pourra être engagée.

L'inscription n'est acquise qu'après l'envoi du paiement, d'une enveloppe timbrée à l'adresse et au nom de l'exposant afin de recevoir le numéro d'emplacement. Les inscriptions pourront être closes sans préavis si l'afflux d'exposants dépassait les capacités d'accueil du site et aucune inscription ne sera prise en compte après une date définie par les membres du bureau du Comité des Fêtes d'Attichy.

La participation à la Brocante vaut acceptation du présent règlement.

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de le modifier en cas d'absolue nécessité.

OBLIGATIONS

Les Particuliers ne sont autorisés à vendre, que des objets usagés personnels.

ATTENTION : 1 seule voiture sera admise par stand car aucun véhicule ne pourra ressortir.

Pas d'arrivée avant 6H (verbalisation si stationnement sur toutes les rues – voir Arrêté Municipal)

Le Président du Comité des Fêtes d'Attichy